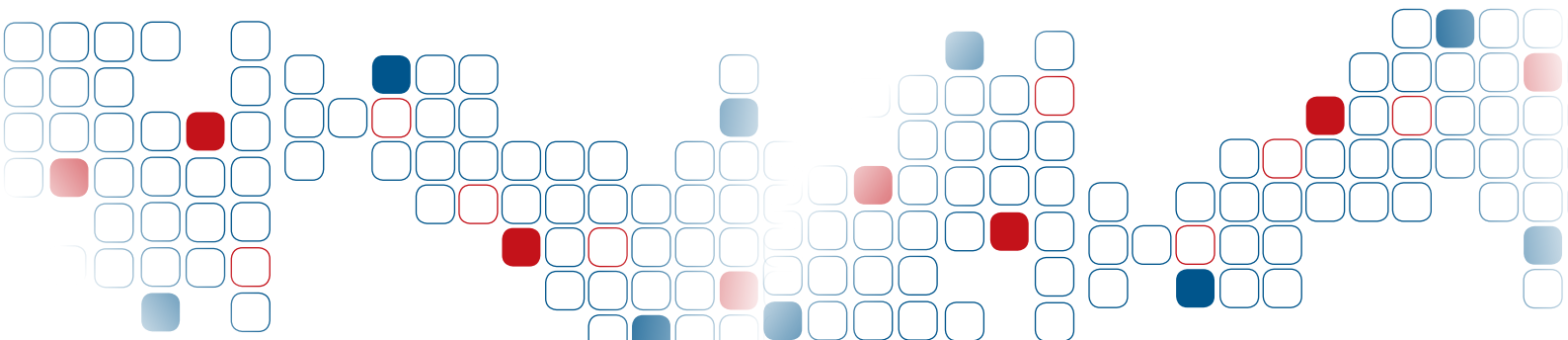


RAPPORT ANNUEL

2013

GROUPE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

Crédit  Mutuel  
*Océan*



# ÉDITO

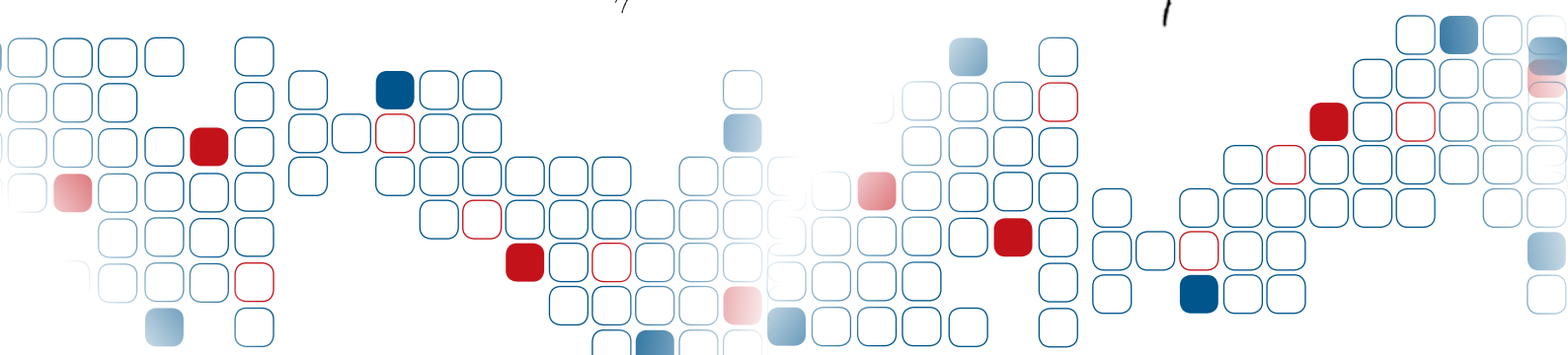
En 2013, comme les années précédentes, la presse économique mondiale et les instituts de sondage ont salué les qualités du Crédit Mutuel : « Banque de l'année » pour World finance, « Banque préférée des Français » pour le baromètre Ifop Posternak, « Numéro un du secteur bancaire dans la relation client » selon Bearing Point TNS Sofres.

- Le mutualisme est aussi un modèle plébiscité sur le territoire d'action du Crédit Mutuel Océan (Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée) : 28 000 nouveaux clients ont rejoint une entreprise actrice économique de référence dans sa région, au-delà de ses activités de banque, assurance et téléphonie mobile. Le Crédit Mutuel Océan contribue ainsi à la création d'emplois. Il a embauché 77 jeunes salariés en 2013. Sa fondation d'entreprise, Créavenir Océan, a soutenu 50 projets générant 90 emplois. Il est aussi l'accompagnateur des entreprises qui ont des opportunités de développement interne ou de croissance externe avec sa filiale Océan Participations, au capital de 92 entreprises.
- L'activité 2013 du Crédit Mutuel Océan a été très soutenue. La production de crédits a repris et a fait de 2013 la troisième année par le volume d'accords. L'encours de crédits a progressé de 3 %. L'encours d'épargne bancaire, hors compte-chèques, connaît une croissance de 2,3 % portée par l'épargne logement. Afin de limiter sa dépendance aux financements de marché, le Crédit Mutuel Océan a poursuivi la décroissance du ratio crédits / dépôts (122 %). Parallèlement, il a constitué un potentiel d'actifs liquides dans le cadre de la réglementation imposée par Bâle 3. Le Produit Net Bancaire consolidé du Groupe s'est amélioré (+15,8 %), d'une part sous l'effet favorable de la marge d'intérêts, consécutive elle-même à l'amenuisement de la rémunération des dépôts, particulièrement des dépôts réglementés et d'autre part grâce au niveau élevé des commissions qui couvrent désormais les frais de personnel.
- Dans un contexte économique difficile, le coût du risque progresse de 35 % par rapport à 2012. Toutefois, les créances douteuses et litigieuses ne représentent que 2,38 % des encours de crédits bruts. Le résultat consolidé - part du Groupe - atteint 58 M€ contre 38,6 M€ en 2012, renforçant les fonds propres prudentiels qui atteignent 1 030 M€.



Jean-Luc MENET  
Directeur Général

Joseph VRIGNON  
Président Fédéral



**DIRECTION  
GÉNÉRALE**

**Jean-Luc MENET**  
Directeur Général  
**Luc CORTOT**  
Directeur Général Adjoint  
**Jacques ROCHER**  
Directeur Général Adjoint

**MEMBRES  
DU COMITÉ  
DE DIRECTION**

**Antoine BENOIT**  
Directeur Ressources Humaines  
et Communication Interne  
**Gérard BRUNEL**  
Directeur Financier  
**Dominique JACQUINET**  
Directeur Filiales  
**Marie-Claude MAGOIS**  
Directeur Conformité, Contrôle Permanent  
et Coordination des dispositifs Risques  
**Jean-Pierre MORIN**  
Directeur des Réseaux

**CONSEILS  
D'ADMINISTRATION  
FÉDÉRATION  
ET CAISSE FÉDÉRALE**

**Joseph VRIGNON**  
Président Fédéral  
**Véronique BENOIST**  
Vice-Présidente, Présidente de Secteur  
**Jean-Pierre BERTHELOT**  
Administrateur, Président de Secteur  
**Jean-Pierre FLAHAUT**  
Administrateur, Président de Secteur  
**André LORIEU**  
Représentant du CM OCEAN AGRI  
au Conseil d'Administration  
de la Fédération

**François NAULET**  
Administrateur, Président de Secteur  
**Philippe RIANI**  
Administrateur, Président de Secteur  
**Maurice TOUMIT**  
Administrateur, Président de Secteur  
**Marie-Armelle VINCEDEAU**  
Administrateur, Président de Secteur

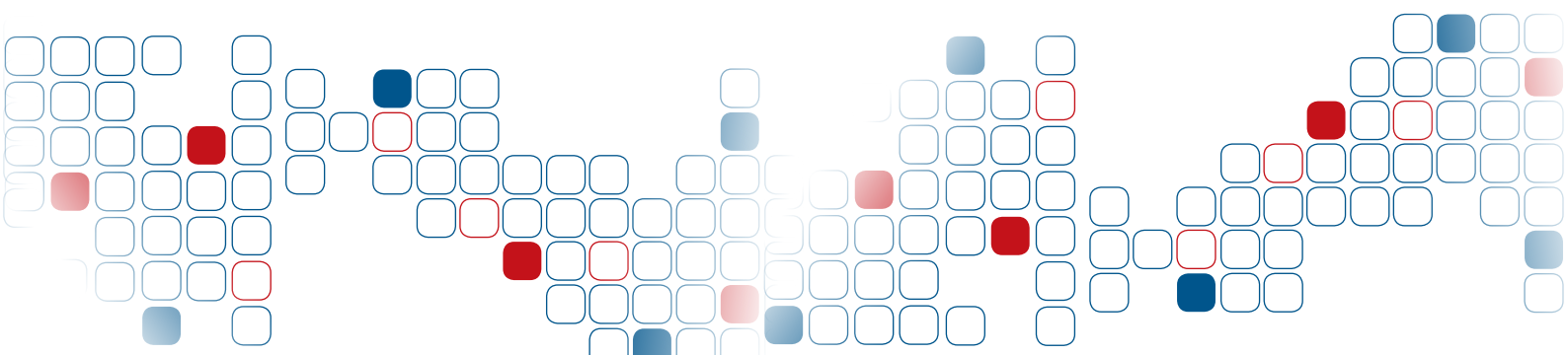
Didier AUBERT  
Gérard BALLESTEROS  
Jacques BESSEAU  
Alain CAIGNON  
Michel DAVIET  
Joëlle DELAMURE  
François DELIGNE  
Jean-Marc FOUQUET  
Guy GAUFRETEAU  
Jean-Michel GILBERT  
Alain GROLIER  
Maryse GUILLON  
Christian HERIT

Robert JEANNEAU  
Hélène LUSSAULT  
Louis-Marie PREAULT  
Dominique PRIOUZEAU  
Liliane ROBERT  
Michel ROQUIER  
Michel STUELSATZ  
Bernard TROGER  
Jean-Charles VASSEUR  
René VIAUD  
Francine VRIGNON

**COMMISSAIRES  
AUX COMPTES**

**STREGO**  
5 rue Albert Londres  
44303 NANTES Cedex 03

**MAZARS**  
Exaltis, 61 rue Henri Regnault  
92075 LA DEFENSE Cedex





## ORGANISATION

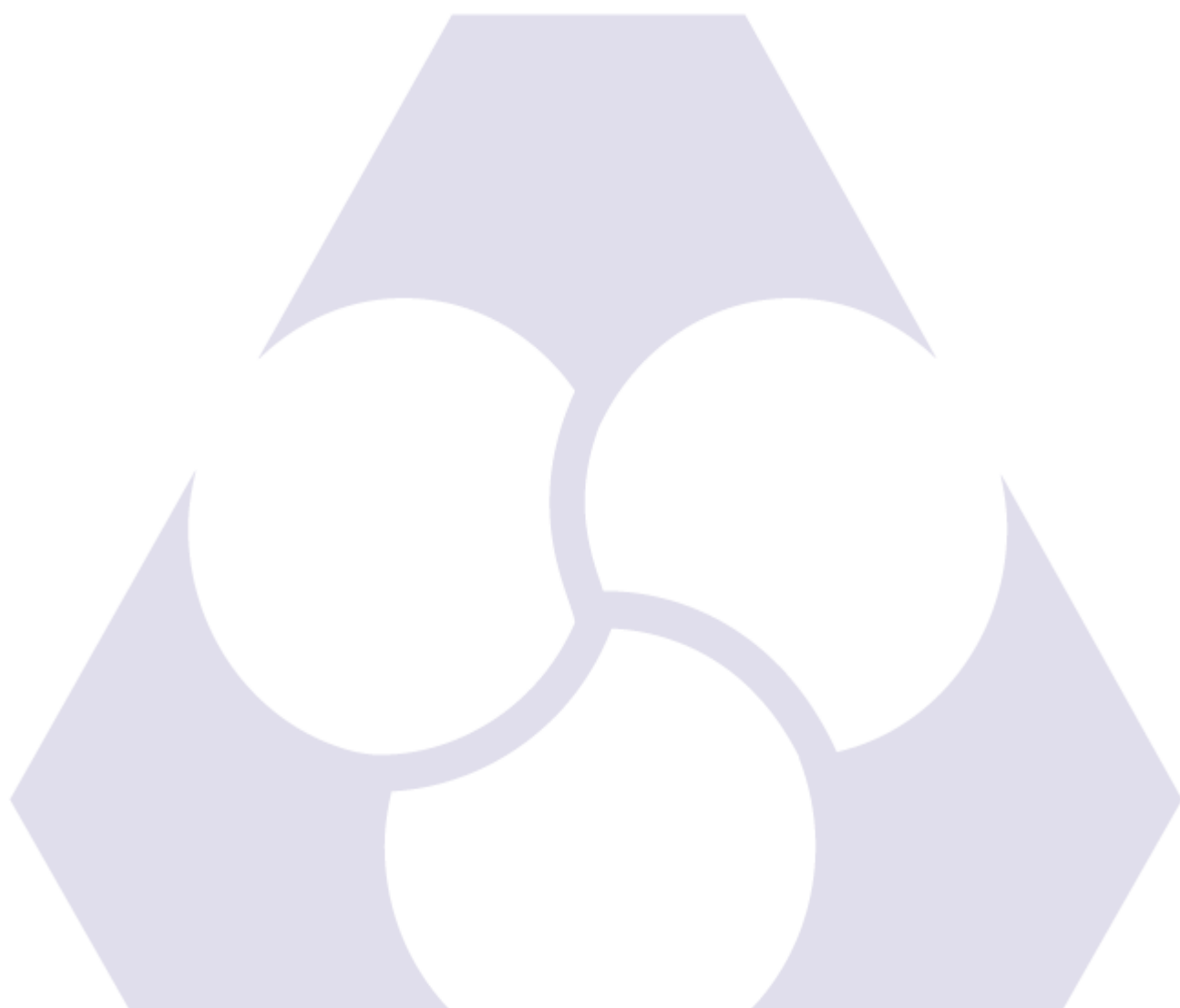
112 caisses locales  
181 points de vente  
585 600 sociétaires et clients  
1232 administrateurs  
1425 salariés  
(effectif CDI présents au 31/12)

LE CRÉDIT MUTUEL OCÉAN  
EST L'UNE DES 18 FÉDÉRATIONS  
DU CRÉDIT MUTUEL.

SIEGE SOCIAL  
34, rue Léandre Merlet - BP 17  
85001 LA ROCHE-SUR-YON Cedex  
Tél. 02 51 47 53 00  
Fax : 02 51 47 53 01  
[www.cmocean.fr](http://www.cmocean.fr)

# Etats Financiers

*2013*



**Comptes Consolidés**

**Crédit  Mutuel**  
*Océan*

## SOMMAIRE

– Bilan au 31 décembre 2013	8
– Compte de résultat au 31 décembre 2013	10
– Etat du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	11
– Tableau de variation des capitaux propres	12
– Tableau des flux de trésorerie nette	13
– Annexe aux comptes consolidés 2013	15
Note 1 . Référentiel comptable	15
Note 2 . Faits marquants	15
Note 3 . Périmètre de consolidation	15
Note 4 . Principes et méthodes de consolidation	18
Note 5 . Principes et méthodes comptables	19
Note 6 . Information sectorielle	32
Note 7 . Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et non encore appliquées du fait de la date de survenance	32
Note 8 . Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat	33
Note 9 . Informations sur l'état du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres	50
Note 10 . Autres informations	51

**Groupe bancaire adhérent à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, le Crédit Mutuel Océan exerce son activité sur les départements de Charente-Maritime, Vendée et le sud des Deux-Sèvres.**

**L'entreprise mère se compose de :**

- **112 Caisses Locales**, sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée. Le capital est détenu par les sociétaires.
- **La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO)**, société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le capital est pour l'essentiel réparti entre les Caisses Locales.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan assure un triple rôle au sein du Groupe :

- organisme financier : banque des Caisses Locales,
- prestataire de services : fournisseur de moyens techniques,
- organisme employeur du personnel affecté en Caisses Locales et Caisse Fédérale ainsi que dans certaines filiales.

- **La Fédération du Crédit Mutuel Océan**, association régie par la loi de 1901 à laquelle adhèrent les Caisses locales et la Caisse Fédérale. Organe de contrôle et de représentation de ses adhérents, elle gère aussi les mécanismes de solidarité entre les Caisses Locales.

**Les autres sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont détaillées dans l'annexe qui suit.**

*Sauf indications contraires, les montants figurant dans ce rapport sont exprimés en milliers d'euros*

**CREDIT MUTUEL  
BILAN CONSOLIDE**

(en milliers d'euros)

<b>ACTIF</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>Notes</b>
Caisse, Banques centrales	99 067	108 811	8.1.a
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16 672	19 550	8.2.a, 8.4
Instruments dérivés de couverture	17	33	8.3.a, 8.4
Actifs financiers disponibles à la vente	1 029 396	1 055 864	8.6
Prêts et Créances sur les Etablissements de crédit	2 438 134	2 426 687	8.1.a
Prêts et Créances sur la clientèle	10 372 379	10 081 559	8.7.a
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	984	2 540	8.3.b
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 141	29 584	8.8
Actifs d'impôts courants	82 082	93 982	8.10.a
Actifs d'impôts différés	45 054	43 618	8.10.b
Comptes de régularisation et actifs divers	247 658	220 223	8.11.a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0	
Immeubles de placement	19	22	8.12
Immobilisations corporelles	82 544	85 058	8.13.a
Immobilisations incorporelles	1 125	1 162	8.13.b
Ecarts d'acquisition		0	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>14 436 272</b>	<b>14 168 693</b>	



**OCEAN**  
**AU 31.12.2013**

(en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>Notes</b>
Banques centrales	0	0	8.1.b
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	34 687	47 454	8.2.b,8.4
Instruments dérivés de couverture	1 001	2 573	8.3.a
Dettes envers les Etablissements de crédit	2 464 216	2 200 715	8.1.b
Dettes envers la clientèle	8 569 018	8 263 719	8.7.b
Dettes représentées par un titre	1 919 590	2 268 769	8.14
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	
Passifs d'impôts courants	16 599	19 399	8.10.a
Passifs d'impôts différés	25 976	26 439	8.10.b
Compte de régularisation et passifs divers	197 411	197 734	8.11.b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0	
Provisions	17 047	13 087	8.15
Dettes subordonnées	0	0	
<u>Capitaux Propres - Totaux</u>	<b>1 190 727</b>	<b>1 128 804</b>	
<u>Capitaux Propres - Part du Groupe</u>	<b>1 183 892</b>	<b>1 123 318</b>	
<i>Capital et Réserves liées</i>	<b>287 706</b>	<b>280 148</b>	8.16.a
<i>Réserves consolidées</i>	<b>596 539</b>	<b>571 226</b>	8.16.a
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	<b>241 605</b>	<b>233 322</b>	8.16.b
<i>Résultat de l'exercice</i>	<b>58 042</b>	<b>38 622</b>	
<u>Intérêts minoritaires</u>	<b>6 835</b>	<b>5 486</b>	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>14 436 272</b>	<b>14 168 693</b>	

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	2013	2012	Notes
Intérêts et produits assimilés	448 683	456 497	8.18
Intérêts et charges assimilées	-288 671	-309 325	8.18
Commissions (produits)	121 854	111 872	8.19
Commissions (charges)	-21 053	-20 753	8.19
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 406	-9 808	8.20
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	14 491	12 146	8.21
Produits des autres activités	532	950	8.22
Charges des autres activités	-2 925	-2 109	8.22
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>277 317</b>	<b>239 470</b>	
Charges générales d'exploitation	-163 267	-158 876	8.23, 8.23.a, 8.23.b
Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-6 622	-6 863	8.23.c
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>107 428</b>	<b>73 731</b>	
Coût du risque	-25 553	-18 885	8.24
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>81 875</b>	<b>54 846</b>	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	
Gains ou pertes sur autres actifs	105	391	8.25
Variations de valeur des écarts d'acquisition		0	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>81 980</b>	<b>55 237</b>	
Impôts sur les bénéfices	-23 877	-16 377	8.26
<b>RESULTAT NET</b>	<b>58 103</b>	<b>38 860</b>	
Intérêts minoritaires	61	238	
<b>RESULTAT NET (part du Groupe)</b>	<b>58 042</b>	<b>38 622</b>	

## ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	2013	2012	Notes
<b>Résultat net</b>	<b>58 103</b>	<b>38 860</b>	
Ecarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	8 371	-15 952	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des immobilisations			
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE			
<b>TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8 371</b>	<b>-15 952</b>	<b>9.1, 9.2</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>66 474</b>	<b>22 908</b>	
dont part du Groupe	66 325	22 690	
dont part des intérêts minoritaires	149	218	

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées		Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)		Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital		Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				
(en milliers d'euros)									
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2011</b>	<b>270 516</b>	<b>6 229</b>	<b>523 783</b>	<b>249 254</b>	<b>0</b>	<b>54 431</b>	<b>1 104 213</b>	<b>5 268</b>	<b>1 109 481</b>
Augmentation de capital	3 403						3 403		3 403
Affectation du résultat 2011			47 442			-47 442	0		0
Distribution 2012 au titre du résultat 2011						-6 989	-6 989		-6 989
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-15 932			-15 932	-20	-15 952
Résultat 2012						38 622	38 622	238	38 860
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires							0		0
Autres variations			1				1		1
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012</b>	<b>273 919</b>	<b>6 229</b>	<b>571 226</b>	<b>233 322</b>	<b>0</b>	<b>38 622</b>	<b>1 123 318</b>	<b>5 486</b>	<b>1 128 804</b>
Augmentation de capital	804						804	1 200	2 004
Affectation du résultat 2012			32 069			-32 069	0		0
Distribution 2013 au titre du résultat 2012						-6 553	-6 553		-6 553
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				8 283			8 283	88	8 371
Résultat 2013						58 042	58 042	61	58 103
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires							0		0
Autres variations		6 754	-6 756				-2		-2
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013</b>	<b>274 723</b>	<b>12 983</b>	<b>596 539</b>	<b>241 605</b>	<b>0</b>	<b>58 042</b>	<b>1 183 892</b>	<b>6 835</b>	<b>1 190 727</b>

## TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

(en milliers d'euros)

	2013	2012
Résultat net	58 103	38 860
Impôt	23 877	16 377
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>81 980</b>	<b>55 237</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorp.	6 622	6 862
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	12 105	9 702
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-924	-391
+/- Produits/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	2 252	8 257
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>20 055</b>	<b>24 430</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit (a)	339 228	6 025
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle (b)	-8 672	46 665
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers (c)	-309 820	-230 132
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-20 617	-72 619
- Impôts versés	-18 821	-22 700
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-18 702</b>	<b>-272 761</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>83 333</b>	<b>-193 094</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations (d)	11 665	17 130
+/- Flux liés aux immeubles de placement (e)	-1	0
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles (f)	-3 966	-5 021
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>7 698</b>	<b>12 109</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (g)	-4 549	-3 586
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (h)	0	0
<b>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-4 549</b>	<b>-3 586</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>86 482</b>	<b>-184 571</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	83 333	-193 094
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	7 698	12 109
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-4 549	-3 586
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>286 626</b>	<b>471 197</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	108 783	158 502
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	177 843	312 695
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>373 108</b>	<b>286 626</b>
Caisse, banques centrales (actif et passif)	99 057	108 783
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	274 051	177 843
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>86 482</b>	<b>-184 571</b>

	2013	2012
<b>(a) Les flux liés aux opérations avec les établissements de crédit</b> se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	35 967	-627 132
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées	303 261	633 157
<b>(b) Les flux liés aux opérations avec la clientèle</b> se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-298 758	-472 256
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	290 086	518 921
<b>(c) Les flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers</b> se décomposent comme suit :		
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat	-1	
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente	34 858	-40 287
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RF disponibles à la vente		
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture		
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	-344 677	-189 845
<b>(d) Les flux liés aux actifs financiers et aux participations</b> se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux dividendes reçus		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs fin. détenus jusqu'à l'échéance		
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 500	17 300
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	-282	-172
- Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à RV disponibles à la vente	3 447	2
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus		
<b>(e) Les flux liés aux immeubles de placement</b> se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement	-1	
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement		
<b>(f) Les flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b> se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorp.	-4 176	-5 744
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorp.	210	723
<b>(g) Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b> se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	2 004	3 403
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés	-6 553	-6 989
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
<b>(h) Les autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b> se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 2013

### • NOTE 1 – REFERENTIEL COMPTABLE

Le Groupe Crédit Mutuel n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'administration de la Confédération nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe au sens de l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan s'inscrit dans le prolongement des décisions nationales et publie ainsi ses comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le

format préconisé par la recommandation n° 2009-R-04 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Le Groupe a choisi d'anticiper au 1<sup>er</sup> janvier 2012 la norme IAS 19R, publiée au JOUE du 5 juin 2012 et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cf. note 5.11.

Les informations relatives à la gestion des risques et à la crise financière figurent dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan.

### • NOTE 2 – FAITS MARQUANTS

L'exercice 2013 a été marqué principalement par :

- La baisse des taux de l'épargne réglementée décidée par les pouvoirs publics,
- Un volume important de renégociations de crédits clientèle,
- La mise en œuvre du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) comptabilisé en atténuation des charges sociales pour 1,6 M€ (cf. tableau 8.23.a),
- Il a été comptabilisé pour la première fois dans les comptes 2013, une provision complémentaire de 1,8 M€ pour charges (cf. tableau 8.15 Provision pour charges

C.E.T.), relative à la dette afférente au Compte Epargne Temps (C.E.T). Cette provision couvre :

- les droits futurs à congés payés sur les congés annuels non pris et versés sur le C.E.T,
- l'abondement probable de l'employeur sur les droits à C.E.T. transformés en congés de fin de carrière.
- la fusion-absorption du Groupe bancaire CMARO, comptabilisée en conformité avec l'avis CNC N° 2004-18 du 27 octobre 2004. (cf. tableau 8.16.a Prime d'émission - variation 2013 : 6.754 K€).

### • NOTE 3 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

#### 3.1 – DETERMINATION DU PERIMETRE

##### • Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan est constituée de la Fédération du Crédit Mutuel Océan, de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) et de l'ensemble des Caisses Locales à vocation générale affiliées à la Fédération du Crédit Mutuel Océan.

##### • Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27R, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou soit le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique, quelles que soient les structures ou les formes selon lesquelles sont menées les activités. Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.
- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité

consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Des sociétés contrôlées par le Groupe, mais n'exerçant pas d'activité bancaire, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation, en raison de la faiblesse de leur signification comparativement à l'ensemble des comptes consolidés et de l'intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle.

Les sociétés, filiales ou sous-filiales, sont exclues du périmètre lorsqu'elles satisfont deux des trois critères suivants :

- Résultat de la filiale en valeur absolue < ou = 1 % du résultat consolidé N-1,
- Total du bilan < ou = 1 % du total de bilan consolidé N-1,
- Chiffre d'affaires < ou = 5 % du produit net bancaire N-1.

**Ainsi, pour 2013, ne sont pas consolidées :**

	Résultat net	Total bilan	Chiffre d'affaires
SARL Océan Transactions (agence immobilière)	-46	254	13
GIE CMO Relations (organisme répartiteur de frais)	0	72	120 498
Fondation Créavenir Océan (prêts d'honneur)	31	856	0

• **Variations du périmètre**

Le réseau du CMARO n'est plus consolidé en 2013. Il a fait l'objet d'une fusion-absorption par l'entité consolidante.



### 3.2 – COMPOSITION DU PERIMETRE

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Océan est le suivant :

	31.12.2013				31.12.2012			
	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé	% contrôle	% intérêt	Méthode	Contribut° au résultat consolidé
<b>Etablissements de crédits</b>								
Mère				- 56 456				- 35 613
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>								
SCI UNION IMMOBILIERE OCEAN	100,00	100,00	IG	644	100,00	100,00	IG	333
SCI MERLET IMMOBILIER	100,00	100,00	IG	47	100,00	100,00	IG	-13
SAS OCEAN PARTICIPATIONS	90,00	90,00	IG	552	90,00	90,00	IG	2 146
SNC SODELEM SERVICES	100,00	100,00	IG	343	100,00	100,00	IG	406
FCT ZEPHYR HOME LOANS	50,00	50,00	IP	0	50,00	50,00	IP	0
<b>TOTAL</b>				<b>58 042</b>				<b>38 485</b>

Méthodes : IG = Intégration globale, IP = Intégration proportionnelle.

La contribution au résultat consolidé représente la part du Groupe.

#### Les filiales consolidées sont les suivantes :

- la SAS OCEAN PARTICIPATIONS dont l'activité consiste en l'intervention en fonds propres ; cette société bénéficie du régime des sociétés de capital-risque,
- la SNC SODELEM SERVICES qui commercialise des cartes bancaires privatives,
- le Fonds Commun de Titrisation ZEPHYR HOME LOANS,

- la Société Civile Immobilière UNION IMMOBILIERE OCEAN, filiale de la Fédération et de plusieurs Caisses Locales,

- la Société Civile Immobilière MERLET IMMOBILIER, société filiale du Groupe.

Ces deux dernières sociétés sont propriétaires d'immeubles donnés en location à la société mère.

## • NOTE 4 – PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

### 4.1 – METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

- **Intégration proportionnelle**

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités

sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

- **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous influence notable.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27R et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

### 4.2 – DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs

comptes sociaux au 31 décembre.

### 4.3 – ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale et proportionnelle.

### 4.4 – CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Le Groupe ne détient pas de filiale étrangère.

### 4.5 – ECARTS D'ACQUISITION

Il n'y a pas d'écart d'acquisition au 31 décembre 2013.

## • NOTE 5 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture, réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif

des positions à taux fixe autorisée par le règlement n° 2086/2004 de la Commission européenne, a été appliquée par le Groupe ;

- le Groupe n'a pas utilisé l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance. A noter que des reclassements vers les actifs disponibles à la vente sont également possibles.

### 5.1 – PRETS ET CREANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du

contrat.

Suite à la définition de cette notion par l'ABE dans son projet de texte, publié fin octobre 2013, le Groupe prépare sa mise en œuvre dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soit harmonisées.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

### 5.2 – DEPRECIATION DES PRETS ET CREANCES ET PROVISION SUR ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

#### • Dépréciation et provision individuelle sur les prêts et créances

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêt par contrat.

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier, les collectivités locales, ou de

comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un événement de perte. De même, lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues, ou lorsqu'il y a déchéance du terme, ou encore en cas de liquidation judiciaire, une indication objective de perte est identifiée.

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif pour les prêts et créances, et la provision est positionnée

au passif dans le poste « Provisions » pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

- **Dépréciation collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle sont regroupés par portefeuilles homogènes. Les encours sensibles font l'objet d'une dépréciation, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe appliquées aux encours.

### 5.3 – CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

### 5.4 – TITRES

- **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

- ♦ **Instruments négociés sur un marché actif**

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un

La dépréciation est comptabilisée en déduction des encours correspondants à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « Coût du risque » du compte de résultat.

Depuis 2012, sur décision des organes dirigeants, une provision pour risques sectoriels est comptabilisée. Elle concerne les activités comportant des risques conjoncturels et faisant l'objet d'une surveillance spécifique.

Cette provision est calculée en retenant les mêmes paramètres que ci-dessus et concerne les encours sous surveillance notés D-, répartis en Grand Public et Entreprises. Montant de la provision 2013 : 1,8 M€ ; 2012 : 1,6 M€.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

- **Opérations de location financement preneur**

Conformément à IAS 17, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'un emprunt auprès d'établissements de crédit au passif. Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

- ♦ **Instruments négociés sur un marché non actif**

Lorsqu'un marché est non actif, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion

dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

#### • Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins quatre contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisés.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables).

Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

#### • Classification des titres

Les titres peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- actifs financiers disponibles à la vente,
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance,

- prêts et créances.

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion du Groupe et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

#### ♦ Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

##### **Critère de classement et règles de transfert**

Le classement de titres dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

##### **a) Instruments détenus à des fins de transaction**

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Les conditions de marché peuvent conduire le Groupe à revoir sa stratégie de placement et l'intention de gestion de ces titres. Ainsi, lorsqu'il apparaît inopportun de céder des titres initialement acquis dans un objectif de cession à court terme, ces titres peuvent faire l'objet d'un reclassement, dans le respect des dispositions spécifiques prévues par l'amendement IAS 39 d'octobre 2008. Les transferts vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » sont autorisés en cas de situation exceptionnelle. Les transferts vers la catégorie « Prêts et créances » sont conditionnés à l'intention et la capacité du Groupe de détenir ces titres dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, et au respect des critères inhérents à la définition de la catégorie comptable des « Prêts et créances » (pas de cotation sur un marché actif). Ces transferts de portefeuille ont pour objectif de traduire au mieux la nouvelle intention de gestion de ces instruments et de refléter de manière plus fidèle leur impact sur le résultat du Groupe.

##### **b) Instruments en juste valeur sur option**

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Le Groupe Crédit Mutuel Océan n'a pas utilisé cette option.

#### **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

En cas de transfert, vers l'une des trois autres catégories, la juste valeur de l'actif financier à sa date de reclassement devient son nouveau coût ou coût amorti. Aucun gain ou perte comptabilisé avant la date du transfert ne peut être repris.

#### **♦ Actifs et passifs financiers disponibles à la vente**

##### **Critère de classement et règles de transfert**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « Prêts et créances », ni en « Actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « Juste valeur par résultat ».

Les titres à revenu fixe peuvent être reclassés :

- en « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », en cas de modification de l'intention de gestion, et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie ;
- en « Prêts et créances », en cas de modification de l'intention de gestion, de capacité de détention du titre dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance et sous réserve qu'ils satisfassent aux conditions d'éligibilité de cette catégorie.

#### **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de

la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

En cas de transfert de titre de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à échéance » ou « Prêts et créances » d'instruments ayant une échéance fixe, et en l'absence de dépréciation, les gains ou pertes latents antérieurement différés en capitaux propres sont amortis sur la durée de vie résiduelle de l'actif. En cas de transfert d'instruments n'ayant pas une échéance fixe vers la catégorie « Prêts et créances », les gains et pertes latents antérieurement différés sont maintenus en capitaux propres jusqu'à la cession des titres.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

#### **Dépréciation et risque de crédit**

##### **a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres**

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le Groupe considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que

l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

#### **b) Dépréciation au titre du risque de crédit**

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

#### **♦ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

##### ***Critère de classement et règles de transfert***

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau Groupe et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

##### ***Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits***

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

##### ***Risque de crédit***

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

#### **♦ Prêts et créances**

##### ***Critère de classement et règles de transfert***

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.

##### ***Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits***

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la note 5.1.

##### ***Risque de crédit***

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptible de générer une perte (risque de crédit avéré). La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

## 5.5 – DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

### • Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive de dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

### • Classification des dérivés et comptabilité de couverture

#### ♦ Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### *Dérivés incorporés*

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant

qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

#### *Comptabilisation*

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### ♦ Comptabilité de couverture

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie ; elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément



couvert doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

#### **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le Groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out »)

permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

## **5.6 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunts obligataires...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à

l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

## 5.7 – DISTINCTION DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures

composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Océan, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

## 5.8 – PROVISIONS

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les engagements sociaux (cf. note 5.11),
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement (cf. note 5.9).

## 5.9 – DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêts suivants au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

### • Contrats d'épargne réglementée

Les Comptes Epargne Logement (CEL) et les Plans Epargne Logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant

assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

## 5.10 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts, les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

## 5.11 – AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19R que le Groupe applique par anticipation. Les nouvelles dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par :
  - la constatation immédiate des écarts actuariels en gains et pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, et des modifications de régime en résultat,
  - l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette,
  - un renforcement des informations à présenter en annexe ;
- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus.

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Charges de personnel », à l'exception de la part résultat des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

### • Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit de régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les accords salariaux en vigueur au Crédit Mutuel Océan prévoient le versement d'une indemnité de fin de carrière payée lors du départ en retraite des personnels.

En couverture de cet engagement, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, le Groupe Crédit Mutuel Océan a souscrit une assurance « indemnités fin de carrière » gérée par un organisme indépendant du Groupe.

Le montant atteint par le fonds d'assurance (8,9 M€) couvrant les besoins évalués au 31 décembre 2013 avec un versement complémentaire en 2013 de 1,2 M€.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédits projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la

formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires ;
- le taux de mobilité des salariés, sur la base du ratio moyen sur 6 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et les liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

### • Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le Groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

## 5.12 – IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement correspondent à quelques biens immobiliers utilisés hors exploitation et qui sont donnés en location. Ils sont enregistrés, de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée

- **Avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

### Immobilisations corporelles :

- Aménagements des terrains	:	25 ans
- Constructions – gros œuvre structure	:	25 ans
- Constructions – équipements	:	15-25 ans
- Agencements et installations	:	5-10 ans
- Mobilier et matériel de bureau	:	10 ans
- Matériel de sécurité	:	3-10 ans
- Matériel roulant	:	3-5 ans
- Matériel informatique	:	3-5 ans

### Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne	:	1-3 ans
--	---	---------

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des

immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

Compte tenu de la faiblesse du poste « Immeubles de placement », il n'est pas fait d'évaluation de la juste valeur.

### 5.13 – COMMISSIONS

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées (cf. note 5.1).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

### 5.14 – IMPOTS SUR LES RESULTATS

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la Contribution Economique Territoriale (CET), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

#### • Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique des capitaux propres.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'il existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

#### • Intégration fiscale

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan (CFCMO) a mis fin au régime d'intégration fiscale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## 5.15 – INTERETS PRIS EN CHARGE PAR L'ETAT DE CERTAINS PRETS

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

## 5.16 – GARANTIES FINANCIERES ET ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, c'est-à-dire en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

## 5.17 – OPERATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

- **Actifs ou passifs financiers monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

- **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat, ou parmi les plus ou moins values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

## 5.18 – JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES DANS L'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées

principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif (la distinction entre marché actif / marché non actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement). Cf. note 5.4 ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- dépréciation sur créances ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels ;
- impôts différés actifs.

Les estimations les plus importantes sont indiquées dans l'annexe.

## • NOTE 6 – INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel Océan est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci.

Conformément au reporting interne, le Groupe n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

## • NOTE 7 – NORMES ET INTERPRETATIONS ADOPTEES PAR L'UNION EUROPEENNE ET NON ENCORE APPLIQUEES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE

Normes IAS/IFRS	Nom de la norme	Date d'application obligatoire	Conséquence de l'application
IAS 32 Amendements	Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2014	Limitée.
IFRS 10/11/12 IAS 28	Normes relatives à la consolidation et à l'information financière des entités non consolidées	01/01/2014	Limitée.



• **NOTE 8 – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT**

**INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

**8.1 – CAISSES, BANQUES CENTRALES**

**8.1.a – PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

	2013	2012
<b>Caisse, Banques centrales</b>		
Banques centrales	64 979	74 584
<i>dont réserves obligatoires</i>	0	74 556
Caisse	34 088	34 227
<b>TOTAL</b>	<b>99 067</b>	<b>108 811</b>
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>		
Comptes réseau Crédit Mutuel (1)	1 595 474	1 617 372
Autres comptes ordinaires	7 550	7 552
Prêts	524 908	539 844
Autres créances	283 809	227 870
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Pensions	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	0	0
Créances rattachées	26 393	34 049
Dépréciations	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 438 134</b>	<b>2 426 687</b>

A la ligne "Prêts", figurent deux prêts pour 500 M€ mis en place dans le cadre de l'opération de création du FCT Zéphyr Home Loans.

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

**8.1.b – DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

	2013	2012
<b>Banques centrales</b>		
Banques centrales		0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>		
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	756	1 031
Emprunts	660 477	869 410
Autres dettes	1 775 208	1 303 877
Pensions	0	0
Dettes rattachées	27 775	26 397
<b>TOTAL</b>	<b>2 464 216</b>	<b>2 200 715</b>

A la ligne "Emprunts", figurent deux emprunts pour 500 M€ destinés au financement des titres souscrits auprès du FCT Zéphyr Home Loans.

## 8.2 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

### 8.2.a – ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2013			2012		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
<b>Titres</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Effets publics			0	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	0	0	0
<i>Cotés</i>			0	0	0	0
<i>Non cotés</i>			0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
<i>Cotés</i>			0	0	0	0
<i>Non cotés</i>			0	0	0	0
<b>Instruments dérivés de transaction</b>	<b>16 672</b>		<b>16 672</b>	<b>19 550</b>	<b>0</b>	<b>19 550</b>
<b>Autres actifs financiers</b>			<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<i>dont pensions</i>			0		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>16 672</b>	<b>0</b>	<b>16 672</b>	<b>19 550</b>	<b>0</b>	<b>19 550</b>

### 8.2.b – PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2013	2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	34 687	47 454
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat		0
<b>TOTAL</b>	<b>34 687</b>	<b>47 454</b>

## 8.3 – COUVERTURE

### 8.3.a – INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)	0	0	0	0
Couverture de juste valeur (variation enregistrée en résultat)	17	1 001	33	2 573
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>1 001</b>	<b>33</b>	<b>2 573</b>

### 8.3.b – ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	2013	2012	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	984	2 540	-1 556
de passifs financiers	0	0	0

## 8.4 – ANALYSE DES INSTRUMENTS DERIVES

	2013			2012		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<b>Instruments dérivés de transaction</b>	<b>3 822 306</b>	<b>16 672</b>	<b>34 687</b>	<b>3 790 851</b>	<b>19 550</b>	<b>47 454</b>
Instrument de taux						
Swaps	3 811 457	16 648	34 663	3 743 793	19 375	47 279
Autres contrats fermes	0	0	0	100	0	0
Options et instruments conditionnels	6 018	24	24	26 490	175	175
Instrument de change						
Swaps	4 790	0	0	5 180	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	15 288	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	41	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>55 000</b>	<b>17</b>	<b>1 001</b>	<b>100 000</b>	<b>33</b>	<b>2 573</b>
Couverture de Fair Value Hedge						
Swaps	55 000	17	1 001	100 000	33	2 573
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge						
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 877 306</b>	<b>16 689</b>	<b>35 688</b>	<b>3 890 851</b>	<b>19 583</b>	<b>50 027</b>

A la rubrique "Instruments dérivés de transaction - Instruments de taux - Swaps - Notionnel", figurent pour 2 900 M€ de contrats conclus dans le cadre de la mise en place du FCT Zéphyr Home Loans.

## 8.5 – COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

	2013						
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
<b>Actifs financiers</b>	<b>16 689</b>	<b>0</b>	<b>16 689</b>	<b>13 089</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 600</b>
Dérivés	16 689		16 689	13 089			3 600
Pensions							

	2013						Montant net
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
<b>Passifs financiers</b>	<b>35 688</b>	<b>0</b>	<b>35 688</b>	<b>13 089</b>	<b>0</b>	<b>20 400</b>	<b>2 199</b>
Dérivés	35 688		35 688	13 089		20 400	2 199
Pensions							

	2012						Montant net
	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
<b>Actifs financiers</b>	<b>19 583</b>		<b>19 583</b>	<b>13 510</b>			<b>6 073</b>
Dérivés	19 583		19 583	13 510			6 073
Pensions							

	2012						Montant net
	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			
				Impacts des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
<b>Passifs financiers</b>	<b>50 027</b>		<b>50 027</b>	<b>13 510</b>		<b>10 403</b>	<b>26 114</b>
Dérivés	50 027		50 027	13 510		10 403	26 114
Pensions							

## 8.6 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2013	2012
<b>Effets publics</b>	<b>102 321</b>	<b>25 946</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>444 671</b>	<b>551 511</b>
Cotés	394 920	524 393
Non cotés	49 751	27 118
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>134 222</b>	<b>141 004</b>
Cotés	94 177	104 394
Non cotés	40 045	36 610
<b>Titres immobilisés</b>	<b>338 260</b>	<b>326 080</b>
Titres de participation	232	1 845
Autres titres détenus à long terme	3 060	2 961
Parts dans les entreprises liées	334 968	321 274
<b>Créances rattachées</b>	<b>9 922</b>	<b>11 323</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 029 396</b>	<b>1 055 864</b>
<i>dont :</i>		
<i>Plus ou moins values latentes brutes constatées en capitaux propres</i>	241 605	233 322
<i>Obligations dépréciées</i>		0
<i>Dépréciation</i>	-299	-1 266

## HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Instruments financiers évalués à la J.V. au bilan

	2013				Transfert N1 => N2	Transfert N2 => N1
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
<b>Actifs financiers</b>	<b>197 658</b>	<b>469 145</b>	<b>379 282</b>	<b>1 046 085</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Disponibles à la vente	197 658	452 456	379 282	1 029 396	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	103 481	0	0	103 481		
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	452 456		452 456		
Actions et autres titres à revenu variable	94 177	0	40 045	134 222		
Participations et ATDLT	0	0	4 108	4 108		
Parts entreprises liées	0	0	335 129	335 129		
Transaction	0	16 672	0	16 672		
Dérivés et autres actifs financiers	0	16 672	0	16 672		
Instruments dérivés de couverture	0	17	0	17		
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>35 688</b>	<b>0</b>	<b>35 688</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transaction	0	34 687	0	34 687	0	0
Dérivés et autres passifs financiers		34 687		34 687		
Instruments dérivés de couverture		1 001		1 001		

Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.

Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.

Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

### HIERARCHIE DE LA JUSTE VALEUR – Détail du niveau 3

	2013				
	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Remboursements
<b>Actifs financiers</b>	<b>363 907</b>	<b>3 642</b>	<b>184</b>	<b>-2 990</b>	<b>0</b>
Disponibles à la vente	363 907	3 642	184	-2 990	0
Actions, TAP et autres T.R.V.	36 610	3 544		-363	
Participations et ATDLT	5 827	98		-1 617	
Parts entreprises liées	321 470		184	-1 010	
Transaction	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers					
Instruments dérivés de couverture					
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transaction	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers					
Instruments dérivés de couverture					

	2013					
	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture	Transferts N1, N2 => N3	Transferts N3 => N1, N2
<b>Actifs financiers</b>	<b>-420</b>	<b>14 236</b>	<b>723</b>	<b>379 282</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Disponibles à la vente	-420	14 236	723	379 282	0	0
Actions, TAP et autres T.R.V.	-420	674		40 045		
Participations et ATDLT		9	-209	4 108		
Parts entreprises liées		13 553	932	335 129		
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers						
Instruments dérivés de couverture						
<b>Passifs financiers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Transaction	0	0	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers						
Instruments dérivés de couverture						

## 8.7 – CLIENTELE

### 8.7.a – PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	2013	2012
<b>Créances saines</b>	<b>10 257 114</b>	<b>9 979 666</b>
Créances commerciales	20 520	20 001
Autres concours à la clientèle	10 204 430	9 926 060
<i>Crédit à l'habitat</i>	6 766 652	6 426 181
<i>Autres concours et créances diverses dont pensions</i>	3 437 778	3 499 879
Créances rattachées	32 164	33 605
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
<b>Créances dépréciées sur base individuelle</b>	<b>249 425</b>	<b>229 055</b>
<b>CREANCES BRUTES</b>	<b>10 506 539</b>	<b>10 208 721</b>
<b>Dépréciations individuelles</b>	<b>-124 852</b>	<b>-118 615</b>
<b>Dépréciations collectives</b>	<b>-9 308</b>	<b>-8 547</b>
<b>CREANCES NETTES DE DEPRECIATION</b>	<b>10 372 379</b>	<b>10 081 559</b>
<i>dont :</i>		
<i>Prêts participatifs</i>	0	0
<i>Prêts subordonnés</i>	0	0

### 8.7.b – DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	2013	2012
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>5 454 821</b>	<b>5 315 651</b>
à vue	3 618 587	3 599 119
à terme	1 836 234	1 716 532
<b>Dettes rattachées sur comptes d'épargne</b>	<b>13 606</b>	<b>11 614</b>
<b>Sous-total</b>	<b>5 468 427</b>	<b>5 327 265</b>
Comptes ordinaires	1 513 672	1 388 636
Comptes et emprunts à terme	1 533 402	1 507 522
Pensions	0	0
Dettes rattachées	53 517	40 296
<b>Sous-total</b>	<b>3 100 591</b>	<b>2 936 454</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 569 018</b>	<b>8 263 719</b>

### 8.8 – ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

	2013	2012
<b>Titres</b>	<b>20 934</b>	<b>29 361</b>
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 934	29 361
Cotés	20 934	29 361
Non cotés	0	0
<b>Créances rattachées</b>	<b>207</b>	<b>223</b>
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>21 141</b>	<b>29 584</b>
dont actifs dépréciés	0	0
Dépréciations	0	0
<b>TOTAL NET</b>	<b>21 141</b>	<b>29 584</b>

### 8.9 – CADRAGE DES DEPRECIATIONS

	31.12.2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises disponibles	31.12.2013
Prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-127 162	-43 132	36 134	0	-134 160
Titres en AFS "disponibles à la vente"	-1 266	0	78	889	-299
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-128 428</b>	<b>-43 132</b>	<b>36 212</b>	<b>889</b>	<b>-134 459</b>

### 8.10 – IMPOTS

#### 8.10.a – IMPOTS COURANTS

	2013	2012
Actif (par résultat)	82 082	93 982
Passif (par résultat)	16 599	19 399

#### 8.10.b – IMPOTS DIFFERES

	2013	2012
Actif (par résultat)	45 054	43 618
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	25 976	26 439

### Répartition des impôts différés par grandes catégories

	2013		2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur :				
PV/MV différés sur titres disponibles à la vente		25 976		26 439
Provisions	20 932		15 766	
Autres décalages temporaires	24 122		27 852	
<b>TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES</b>	<b>45 054</b>	<b>25 976</b>	<b>43 618</b>	<b>26 439</b>

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Le taux de l'impôt différé est de 38,00 % en 2013 et de 36,10% en 2012.

## 8.11 – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

### 8.11.a – COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

	2013	2012
<b>Comptes de régularisation actif</b>	<b>128 589</b>	<b>112 721</b>
Valeurs reçues à l'encaissement	25 846	25 143
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	1 817	2 124
Comptes de régularisation divers	100 926	85 454
<b>Autres actifs</b>	<b>119 069</b>	<b>107 502</b>
Comptes de règlement sur opérations sur titres	46	0
Dépôts de garantie versés	27 940	20 034
Débiteurs divers	90 483	87 468
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	600	0
<b>Autres actifs d'assurance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>247 658</b>	<b>220 223</b>

### 8.11.b – COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

	2013	2012
<b>Comptes de régularisation passif</b>	<b>175 960</b>	<b>177 125</b>
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	0	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	34 286	31 044
Produits constatés d'avance	102 677	113 242
Comptes de régularisation divers	38 997	32 839
<b>Autres passifs</b>	<b>21 451</b>	<b>20 609</b>
Comptes de règlement sur opérations sur titres	38	16
Versements restant à effectuer sur titres	70	0
Créditeurs divers	21 343	20 593
<b>Autres passifs d'assurance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>197 411</b>	<b>197 734</b>



## 8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2012	Augmen- tation	Dimi- nution	Autres variations	31.12.2013
Coût historique	317	1	0	0	318
Amortissement et dépréciation	-295	-4	0	0	-299
<b>MONTANT NET</b>	<b>22</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19</b>

## 8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

### 8.13.a – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31.12.2012	Augmen- tation	Dimi- nution	Autres variations	31.12.2013
<b>Coût historique</b>	<b>154 597</b>	<b>4 135</b>	<b>-3 406</b>	<b>0</b>	<b>155 326</b>
Immobilisations corporelles en cours	2 610	2 846		-2 610	2 846
Terrains d'exploitation	4 538	94	-9	0	4 623
Constructions d'exploitation	129 723	1 195	-675	2 236	132 479
Autres immobilisations corporelles	17 726		-2 722	374	15 378
<b>Amortissement et dépréciation</b>	<b>-69 539</b>	<b>-6 544</b>	<b>3 301</b>	<b>0</b>	<b>-72 782</b>
Constructions d'exploitation	-55 409	-5 694	594	0	-60 509
Autres immobilisations corporelles	-14 130	-850	2 707	0	-12 273
<b>MONTANT NET</b>	<b>85 058</b>	<b>-2 409</b>	<b>-105</b>	<b>0</b>	<b>82 544</b>

### 8.13.b – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31.12.2012	Augmen- tation	Dimi- nution	Autres variations	31.12.2013
<b>Coût historique</b>	<b>2 022</b>	<b>41</b>	<b>-119</b>	<b>0</b>	<b>1 944</b>
Immobilisations incorporelles en cours	7			-7	0
Immobilisations générées en interne	0				0
Immobilisations acquises	2 015	41	-119	7	1 944
Logiciels	953	41	-119	7	882
Autres	1 062				1 062
<b>Amortissement et dépréciation</b>	<b>-860</b>	<b>-78</b>	<b>119</b>	<b>0</b>	<b>-819</b>
Immobilisations générées en interne	0				0
Immobilisations acquises	-860	-78	119	0	-819
Logiciels	-860	-78	119	0	-819
Autres	0				0
<b>MONTANT NET</b>	<b>1 162</b>	<b>-37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 125</b>

## 8.14 – DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	2013	2012
Bons de caisse	32 507	26 785
TMI & TCN	1 864 540	2 216 650
Emprunts obligataires	0	0
Dettes rattachées	22 543	25 334
<b>TOTAL</b>	<b>1 919 590</b>	<b>2 268 769</b>

## 8.15 – PROVISIONS

	31.12.2012	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2013
<b>Provisions pour risques</b>						
Sur engagements par signatures	2 981	2 467	0	-1 255	0	4 193
Provisions pour impôts	57	0	-561	-1	506	1
Provisions pour litiges	426	412	-18	-3	-70	747
Provisions pour risques sur créances clientèle	2 350	1 858	0	-890	70	3 388
<b>Autres provisions</b>						
Provision Epargne Logement	4 848	348	0	-39	0	5 157
Provision pour charges CET		1 833				1 833
Provisions pour éventualités diverses	1 704	347	-297	-738	0	1 016
<b>Provisions pour engagement de retraite et avantages similaires</b>	721	0	-8	0	-1	712
<b>TOTAL</b>	<b>13 087</b>	<b>7 265</b>	<b>-884</b>	<b>-2 926</b>	<b>505</b>	<b>17 047</b>

### Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+ 10 ans	TOTAL
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	607 000	316 618	234 483	1 158 101
Montant des provisions sur PEL			896	896
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				200 979
Montant des provisions sur CEL				2 260
Dotations Provisions EL				347
Reprises Provisions EL				39
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				70 107
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2 001

### Engagements de retraite et avantages similaires

	31.12.2012	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2013
<b>Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite</b>	<b>721</b>	<b>0</b>	<b>-9</b>	<b>712</b>
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	721	0	-9	712
<b>Engagement au titre des accords sur la cessation anticipée d'activité des salariés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Engagements	0	0	0	0

### Principales hypothèses actuarielles retenues

	2013	2012
Taux d'actualisation	3,00%	2,80%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	1,98%	2,95%

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice Iboxx.

### Indemnités de fin de carrière

#### Variation de la dette actuarielle

	31.12.2012	Coût des services rendus	Coût / Produits financiers	Variation écarts actuariels	Paiement aux bénéficiaires	Cotisations assurance	31.12.2013
Engagements	7 767	369	218	1 176	-632		8 898
Contrat d'assurance	8 307		74		-632	1 149	8 898

#### Variation de la juste valeur des actifs du régime

	31.12.2012	Effet de l'actualisation	Ecarts actuariels	Rendement des actifs du régime	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	31.12.2013
Juste valeur des actifs du régime	10 203	311	345	-308	1 500	-984	11 067

### Position nette

	2013	2012
Dette actuarielle	8 898	7 767
Juste valeur des actifs régime	11 067	10 203
Plafonnement de l'actif	0	0
<b>SOLDE NET</b>	<b>2 169</b>	<b>2 436</b>

### Détails de la juste valeur des actifs du régime

	2013			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	8 200	1 394	147	1 093
Actifs non cotés sur un marché actif		41	192	
<b>TOTAL</b>	<b>8 200</b>	<b>1 435</b>	<b>339</b>	<b>1 093</b>

	2012			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Actifs cotés sur un marché actif	8 088	1 182	86	756
Actifs non cotés sur un marché actif	0	40	51	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 088</b>	<b>1 222</b>	<b>137</b>	<b>756</b>

### Engagements de retraite à prestations définies

	Durée moyenne pondérée (années)
Indemnités de fin de carrière	14,06

## 8.16 – RESERVES LIEES AU CAPITAL ET RESERVES

### 8.16.a – CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (hors résultat et gains et pertes latents)

	2013	2012
<b>Capital et réserves liées au capital</b>	<b>287 706</b>	<b>280 148</b>
Capital	274 723	273 919
Prime d'émission	12 983	6 229
<b>Réserves consolidées</b>	<b>596 539</b>	<b>571 225</b>
Réserves consolidées groupe	585 782	559 241
Report à nouveau	10 757	11 984
<b>TOTAL</b>	<b>884 245</b>	<b>851 373</b>

### 8.16.b – GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES

	2013	2012
<b>Gains ou pertes latents ou différés (1) liés aux :</b>		
Actifs disponibles à la vente	241 605	233 322
Dérivés de couverture (CFH)		0
<b>TOTAL</b>	<b>241 605</b>	<b>233 322</b>

(1) Soldes nets d'I.S.

## 8.17 – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Engagements donnés	2013	2012
<b>Engagements de financement :</b>		
en faveur d'établissements de crédit	47 459	48 809
en faveur de la clientèle	1 381 567	1 264 006
<b>Engagements de garantie :</b>		
d'ordre d'établissements de crédit	219 538	149 764
d'ordre de la clientèle	112 246	115 398
<b>Engagements sur titres :</b>		
titres acquis avec faculté de reprise	0	0
autres engagements	846	70 368

Engagements reçus	2013	2012
<b>Engagements de financement :</b>		
reçus d'établissements de crédit	0	0
reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie :</b>		
reçus d'établissements de crédit	963 314	855 020
reçus de la clientèle	75 783	71 728
<b>Engagements sur titres :</b>		
titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
autres engagements	846	370

Actifs donnés en garantie de passif	2013	2012
Titres prêtés	0	0
Dépôts et garantie sur opérations de marché	20 400	20 034
Titres et valeurs donnés en pension	0	0

## INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 8.18 – INTERETS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILES

	2013		2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit et banques centrales	42 210	-59 536	44 069	-53 416
Clientèle	391 670	-171 566	395 055	-188 071
Instruments dérivés de couverture	358	-4 818	1 309	-4 960
Actifs financiers disponibles à la vente	13 844	0	15 024	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	601	0	1 040	0
Dettes représentées par un titre	0	-52 751	0	-62 878
Dettes subordonnées	0		0	0
<b>TOTAL</b>	<b>448 683</b>	<b>-288 671</b>	<b>456 497</b>	<b>-309 325</b>
<i>dont :</i>				
<i>Produits et charges d'intérêts calculés au TIE</i>	<i>448 325</i>	<i>-283 853</i>	<i>455 188</i>	<i>-304 365</i>
<i>Sur passifs au coût amorti</i>		<i>-283 853</i>		<i>-304 365</i>

### 8.19 – COMMISSIONS

	2013		2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 198	-65	1 386	-75
Clientèle et prestations de service	115 524	-20 588	104 746	-20 090
Titres	5 065	-399	5 671	-586
<i>dont actifs gérés pour compte de tiers</i>	<i>3 375</i>		<i>4 021</i>	
Instruments dérivés	2	-1	1	-2
Change	61	0	60	0
Engagements de financement et de garantie	4	0	8	0
<b>TOTAL</b>	<b>121 854</b>	<b>-21 053</b>	<b>111 872</b>	<b>-20 753</b>

### 8.20 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	2013	2012
Instruments de transaction	4 405	-10 138
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité sur couverture de juste valeur (FVH)	-115	218
<i>Variation de juste valeur des éléments couverts</i>	<i>-1 556</i>	<i>1 113</i>
<i>Variation de juste valeur des éléments de couverture</i>	<i>1 441</i>	<i>-895</i>
Résultat de change	116	112
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>4 406</b>	<b>-9 808</b>
<i>dont dérivés de transactions</i>	<i>4 405</i>	<i>-10 139</i>

## 8.21 – GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	2013			Total
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	236	3 267	0	3 503
Titres immobilisés	10 091	819	78	10 988
Autres	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10 327</b>	<b>4 086</b>	<b>78</b>	<b>14 491</b>

	2012			Total
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe		0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	911	1 212	0	2 123
Titres immobilisés	10 101	0	-78	10 023
Autres	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>11 012</b>	<b>1 212</b>	<b>-78</b>	<b>12 146</b>

## 8.22 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

	2013	2012
<b>Produits des autres activités</b>	<b>532</b>	<b>950</b>
Produits sur location	37	37
Charges refacturées	0	161
Autres produits	495	752
<b>Charges des autres activités</b>	<b>-2 925</b>	<b>-2 109</b>
Immeubles de placement : dotation aux amortissements	-4	-4
Immeubles de placement : moins values de cession	0	0
Autres charges	-2 921	-2 105
<b>TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>-2 393</b>	<b>-1 159</b>

## 8.23 – FRAIS GENERAUX

	2013	2012
Charges de personnel	-104 959	-100 613
Autres charges	-64 930	-65 126
<b>TOTAL</b>	<b>-169 889</b>	<b>-165 739</b>

### 8.23.a – CHARGES DE PERSONNEL

	2013	2012
Salaires et traitements	-60 559	-57 115
Charges sociales	-26 199	-28 346
Intéressement et participation des salariés	-9 392	-7 743
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-8 809	-7 409
<b>TOTAL</b>	<b>-104 959</b>	<b>-100 613</b>

#### Effectif moyen

L'effectif moyen du Groupe, en équivalent temps plein, est de 1 433 en 2013. Cet effectif comprend les personnels « banque » en contrat à durée indéterminée et en contrat à durée

déterminée à l'exception de ceux en remplacement. Il n'inclut pas les salariés en contrat d'apprentissage ni ceux en formation par alternance.

	2013	2012
Non cadres	939	933
Cadres	494	503
<b>TOTAL</b>	<b>1 433</b>	<b>1 436</b>

Les droits individuels à la formation (DIF), acquis par les salariés au 31 décembre 2013,

représentent 149 149 heures.

### 8.23.b – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2013	2012
Impôts et taxes	-5 676	-7 100
Services extérieurs	-52 977	-51 509
Autres charges diverses	345	346
<b>TOTAL</b>	<b>-58 308</b>	<b>-58 263</b>

### 8.23.c – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2013	2012
<b>Amortissements :</b>	<b>-6 622</b>	<b>-6 863</b>
Immobilisations corporelles	-6 544	-6 783
Immobilisations incorporelles	-78	-80
<b>Dépréciations :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-6 622</b>	<b>-6 863</b>



## 8.24 – COUT DU RISQUE

2013	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-42 110	33 664	-12 733	-2 374	182	-23 371
<b>Sous-total</b>	<b>-42 110</b>	<b>33 664</b>	<b>-12 733</b>	<b>-2 374</b>	<b>182</b>	<b>-23 371</b>
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	-4 325	2 143	0	0	0	-2 182
<b>TOTAL</b>	<b>-46 435</b>	<b>35 807</b>	<b>-12 733</b>	<b>-2 374</b>	<b>182</b>	<b>-25 553</b>

2012	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-38 966	27 382	-5 942	-1 632	273	-18 885
<b>Sous-total</b>	<b>-38 966</b>	<b>27 382</b>	<b>-5 942</b>	<b>-1 632</b>	<b>273</b>	<b>-18 885</b>
AFS - DALV	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-38 966</b>	<b>27 382</b>	<b>-5 942</b>	<b>-1 632</b>	<b>273</b>	<b>-18 885</b>

## 8.25 – GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	2013	2012
Immobilisations corporelles et incorporelles	105	391
MV de cession	-85	-219
PV de cession	190	610
PV / MV sur titres consolidés cédés	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>391</b>

## 8.26 – IMPOTS SUR LES BENEFICES

### Décomposition de la charge d'impôt

	2013	2012
Charges d'impôt exigible	-25 236	-25 181
Charges d'impôt différé	1 437	8 608
Ajustement au titre des exercices antérieurs	-78	196
<b>TOTAL</b>	<b>-23 877</b>	<b>-16 377</b>

### Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	2013	2012
Taux d'impôt théorique	38,00%	36,10%
Impact des régimes spécifiques des SCR	-0,72%	-1,95%
Impact des taux d'imposition spécifiques (taux réduit)	0,00%	0,00%
Décalages permanents	2,20%	7,33%
Autres	-10,35%	-11,83%
<b>TAUX D'IMPOT EFFECTIF</b>	<b>29,13%</b>	<b>29,65%</b>
<b>RESULTAT TAXABLE (1)</b>	<b>81 980</b>	<b>55 237</b>
<b>CHARGE D'IMPOT</b>	<b>-23 877</b>	<b>-16 377</b>

(1) Résultat avant impôt des sociétés intégrées globalement.

• **NOTE 9 – INFORMATIONS SUR L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES**

**9.1 – RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES**

		<b>Mouvements 2013</b>	<b>Mouvements 2012</b>
<b>Ecarts de conversion</b>			
	Reclassement vers le résultat	0	0
	Autres mouvements	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente</b>			
	Reclassement vers le résultat	-2 081	-356
	Autres mouvements	10 452	-15 596
	<b>Sous-total</b>	<b>8 371</b>	<b>-15 952</b>
<b>Réévaluation des instruments dérivés de couverture</b>			
	Reclassement vers le résultat	0	0
	Autres mouvements	0	0
	<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Réévaluation des immobilisations</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 371</b>	<b>-15 952</b>

**9.2 – IMPOT RELATIF A CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES**

	<b>2013</b>			<b>2012</b>		
	<b>Brut</b>	<b>Impôt</b>	<b>Net</b>	<b>Brut</b>	<b>Impôt</b>	<b>Net</b>
Ecarts de conversion	0	0		0	0	0
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	7 907	464	8 371	-8 120	-7 832	-15 952
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0		0	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0		0	0	0
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	0	0	0	0	0	0
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>7 907</b>	<b>464</b>	<b>8 371</b>	<b>-8 120</b>	<b>-7 832</b>	<b>-15 952</b>

## • NOTE 10 – AUTRES INFORMATIONS

### 10.1 – INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel Océan sont les sociétés consolidées au niveau national. Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel Océan et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

Sont reprises dans le tableau ci-dessous les données relatives à ces opérations réciproques

lorsqu'elles concernent les sociétés du Groupe Crédit Mutuel consolidées nationalement par intégration globale (IG) ainsi que les sociétés sur lesquelles le Groupe Crédit Mutuel Océan exerce une contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle (IP)), pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles il exerce une influence notable, mises en équivalence (MEE).

	2013			2012		
	Entités consolidées par IG	Entités consolidées par IP	Entités consolidées par MEE	Entités consolidées par IG	Entités consolidées par IP	Entités consolidées par MEE
<b>Actifs</b>						
Prêts et créances sur établissements de crédit	967 524	0	0	916 132	0	0
dont comptes ordinaires	7 500	0	0	7 500	0	0
Prêts et créances à la clientèle	0	0	0	0	0	0
Actifs à la juste valeur par résultat	12 296	0	0	15 956	0	0
Actifs disponibles à la vente	72 805	0	0	114 855	0	0
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	20 934	0	0	27 358	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	7 500	0	0	7 500	0	0
<b>Passifs</b>						
Dettes envers les établissements de crédit	2 441 515	0	0	2 170 029	0	0
dont comptes ordinaires	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0
Passifs à la juste valeur par résultat	12 296	0	0	21 166	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0
Dettes représentées par un titre	110 000	0	0	340 000	0	0
Intérêts reçus	15 889	0	0	4 774	0	0
Intérêts versés	-62 060	0	0	-65 969	0	0
Commissions reçues	38 575	0	0	37 560	0	0
Commissions versées	-3 609	0	0	-3 568	0	0
Gains/pertes nets sur actifs financiers DALV et JVR	9 975	0	0	7 304	0	0
Autres produits et charges	0	0	0	0	0	0
PNB	-1 230	0	0	-18 720	0	0
Frais généraux	-20 584	0	0	-18 027	0	0
Engagements de financement donnés	0	0	0	0	0	0
Engagements de garantie donnés	215 134	0	0	142 407	0	0
Engagements de financement reçus	0	0	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	0	0	0	0	0

## 10.2 – JUSTE VALEUR

### • Evaluation des éléments de bilan à la juste valeur

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2013. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les

comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

La valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

2013						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
<b>Actifs</b>	<b>13 149 886</b>	<b>12 831 654</b>	<b>318 232</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 149 886</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 209 893	2 438 134	-228 241	0	0	2 209 893
Prêts et créances à la clientèle	10 918 497	10 372 379	546 118	0	0	10 918 497
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	21 496	21 141	355	0	0	21 496
<b>Passifs</b>	<b>12 444 876</b>	<b>12 952 824</b>	<b>507 948</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 444 876</b>
Dettes envers les établissements de crédit	2 492 847	2 464 216	-28 631	0	0	2 492 847
Dettes envers la clientèle	7 968 571	8 569 018	600 447	0	0	7 968 571
Dettes représentées par un titre	1 983 458	1 919 590	-63 868	0	0	1 983 458
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0

2012			
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes
<b>Actifs</b>	<b>12 871 440</b>	<b>12 537 830</b>	<b>333 610</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 255 858	2 426 687	-170 829
Prêts et créances à la clientèle	10 585 471	10 081 559	503 912
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	30 111	29 584	527
<b>Passifs</b>	<b>12 268 442</b>	<b>12 733 204</b>	<b>464 762</b>
Dettes envers les établissements de crédit	2 204 786	2 200 715	-4 071
Dettes envers la clientèle	7 728 020	8 263 719	535 699
Dettes représentées par un titre	2 335 636	2 268 770	-66 866
Dettes subordonnées	0	0	0

### 10.3 – CREDIT VALUE ADJUSTEMENT (CVA)

Le credit valuation ajustement (CVA) est un élément de la juste valeur des produits dérivés destiné à prendre en compte la perte potentielle attendue en cas de défaut de la contrepartie.

Le CVA reflète la différence de valeur du produit dérivé suivant qu'il a été conclu avec une contrepartie donnée et une contrepartie « sans risque ».

La norme comptable IAS 39, complétée par la nouvelle norme IFRS 13, précise la nécessité de mesurer le risque de contrepartie d'un produit dérivé à sa juste valeur via une CVA et une DVA.

Les calculs réalisés par le CMO conduisent à des résultats non significatifs, qui n'entraînent pas d'impact sur les résultats du Groupe.

### 10.4 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes, au titre du contrôle légal des

comptes, s'élève à 232 K€ pour l'exercice 2013.

### 10.5 – REMUNERATION DU CAPITAL

L'entité consolidante a prévu de verser hors Groupe CMO les rémunérations suivantes :

- rémunération des parts B : 5 803 K€,

- rémunération des actions d'actionnaires non coopérateurs : 340 K€.

**En application du Règlement CRC 99.07 du Comité de la Réglementation Comptable, le rapport de gestion sur les comptes consolidés est disponible à l'adresse suivante :**

CAISSE FEDERALE du CREDIT MUTUEL OCEAN - Direction Financière - Service Comptabilités  
34, rue Léandre Merlet - B.P. 17 - 85001 - LA ROCHE SUR YON Cedex



# **Groupe Crédit Mutuel Océan**

Siège social : 34 rue Léandre Merlet, 85 001 La Roche sur Yon

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

MAZARS

STREGO

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel Océan, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation à la fin de cet exercice.



## II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (note 5.2 et 5.8 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité selon les différentes approches (note 5.4 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments communiqués relatifs aux principales lignes du portefeuille.
- Votre Groupe détient des positions sur titres sur instruments financiers. Les notes 5.4, 5.5 et 5.6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Groupe Crédit Mutuel  
Océan

Comptes Consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2013

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

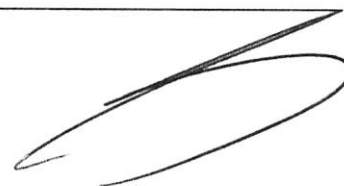
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 24 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

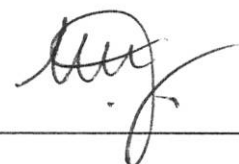
MAZARS

\_\_\_\_\_  
PIERRE MASIERI



STREGO

\_\_\_\_\_  
PATRICK HIANASY



# Crédit Mutuel

## Océan

Le Crédit Mutuel agit pour la protection de l'environnement en imprimant ce document sur un papier recyclé.  
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable  
RCS La Roche/Yon B 307 049 015 - Intermédiaire d'assurance n° ORIAS 07 027 974, consultable sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
34 rue Léandre Merlet - 85000 La Roche/Yon - Tel. 02 51 47 53 00 - Crédit photo : CMO - G. DELACUVELLERIE - 05/2014.

